

Tarif de consommation annuelle

Service des eaux

Taxes valables dès le 05.06.2013

Selon l'article 25 du règlement communal du 05.06.2013 concernant la fourniture d'eau potable.

Classe	Type	PRIX
Classe 1	<u>Ménage domicilié fiscalement</u>	Fr.
	Taxe de base pour 1 et 2 personnes	81.00
	Taxe de base pour plus de 2 personnes	126.00
	Taxe de base par m3 de construction	0.13
Classe 2	<u>Ménage non domicilié</u>	
	Appartement de vacances, résidence secondaire	
	Taxe de base par appartement	126.00
	Taxe de base par m3 de construction	0.13
Classe 3	<u>Commerces et immeubles commerciaux</u>	
	<i>a) Café, restaurant bar, tea-room</i>	
	Taxe de base	150.00
	Taxe de base par cahises	4.30
	<i>b) 1.Hôtel</i>	
	En plus de la classe 3a)	
	Taxe de base par lits	12.00
	<i>2.Colonie</i>	
	Taxe de base	150.00
	Taxe de base par lits	6.00
	<i>c) Magasins (boucherie, boulangerie, alimentation)</i>	
	Taxe de base	437.00
	Taxe de base par m3 de construction	0.13
	<i>d) Autres commerces</i>	
	Taxe de base	143.00 à 287.00
	<i>e) Bureaux, Banques</i>	
	Taxe de base	144.00
Classe 4	<u>Garages, etc.</u>	
	Taxe de base	587.00
	Taxe de base par m3 de construction	0.04
Classe 5	<u>Usines, dépôts</u>	
	Taxe de base	450.00
	Taxe de base par m3 de construction	0.04
	<u>Entreprises artisanales</u>	
	Taxe de base	143.00 à 287.00
	<u>Entreprises agricoles</u>	
	Taxe de base	143.00 à 750.00
	<u>Caves commerciales</u>	
	Taxe de base	750.00
	Taxe de base par m3 de construction	0.13
Classe 6	<u>Appartements en multipropriété</u>	
	Taxe unique hebdomadaire	10.50

Pour les jardins d'eau, piscines, etc., une taxe fontaine et/ou de consommation est arrêtée par le Conseil Communal.

Pour les pelouse et les terre agricoles, une taxe peut être arrêtée par le Conseil Communal.